

Paris, le 21 septembre 2011

Courrier adressé à Mesdames et Messieurs  
les Sénateurs.

PM/adw/11/09/386

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Alors que le rapport du Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales a noté favorablement en juin 2011 l'exonération de TSCA des contrats solidaires et responsables, les Pouvoirs publics ont, sans concertation aucune, doublé la taxe sur les conventions d'assurance, taxant ainsi les organismes mutualistes à hauteur de 13,27 % de leur chiffre d'affaires (et ce en l'espace de 2 ans !).

De plus, le jour de la publication de la loi de finances rectificative au Journal Officiel, une dépêche nous apprend qu'un amendement au PLFSS pour 2012 serait envisagé pour taxer les réserves des mutuelles car elles seraient inappropriées.

Si ce projet était avéré, il serait révélateur d'une très grande méconnaissance de notre modèle mutualiste et des lourdes obligations qui pèsent sur nos organismes en matière prudentielle, et ferait fi de l'application prochaine d'une sévère directive européenne.

Les mutuelles ne pourront pas accepter cette taxation supplémentaire. Elles n'accepteront pas plus de devoir constamment revêtir le costume du percepteur. La santé de nos concitoyens mérite d'être traitée comme un produit de première nécessité et son accès à tous se doit d'être préservé par les élus de la nation.

Nous vous demandons donc de prendre toutes mesures pour mettre fin aux taxations incessantes qui impactent lourdement les mutuelles santé, et donc leurs adhérents.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette requête et,

Vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre haute considération.

Le Président,



Philippe MIXE.

P.J. : communiqué de presse du 21 septembre 2011